

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

OBJET :	<i>Demande de subvention au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes 2012-2015 – Projet de construction d'un restaurant scolaire</i>
----------------	--

N° 2015 / 06 / 03

*L'évolution des besoins en termes de restauration a amené la ville de Blain à construire en 2010 une nouvelle cuisine centrale en capacité de produire plus de 750 repas. Avec une moyenne de 77% à 80% de demi-pensionnaires, cette unité de production fournit les repas du groupe scolaire actuel mais livrera aussi **la nouvelle école du Grand Moulin pour environ 132 enfants et 13 adultes.***

Cet équipement a vocation à servir :

- ✓ 66 enfants de la maternelle en 1 service
- ✓ 66 enfants du primaire en 1 service (lors de l'ouverture de 2 classes supplémentaires, 112 repas en 2 services),
- ✓ 13 adultes, en 1 service.

Pour ce projet, la Commune de Blain bénéficie des aides de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la réserve parlementaire.

Le Fonds de Développement Solidaire mis en place par le Conseil Départemental de la Loire- Atlantique accompagne les Communes dans la réalisation de projets de proximité.

Toutes les Communes comptant entre 2 500 et 10 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1 000 €, sont éligibles.

.../...

La construction de nouvelles écoles publiques ainsi que les restaurants scolaires est susceptible d'être aidée :

- montant maximum des dépenses subventionnables : 2 000 000 € HT
- taux bonifié appliqué de 30%

Les Communes ont la possibilité de déposer 3 dossiers sur la période 2012-2015

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de la Loire- Atlantique, le dossier CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE susceptible de bénéficier du **Fonds de Développement Solidaire**.

Le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 2 000 000 € HT.

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES ELIGIBLES COUT TRAVAUX HT</i>	
<i>Travaux</i>	<i>565 122,00 €</i>
<i>Maîtrise d'Œuvre (dont SPS et contrôle Technique)</i>	<i>68 226,58 €</i>
<i>Programmation et divers</i>	<i>9 163,93 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>642 512,51 €</i>

<i>RECETTES PREVISIONNELLES Ecole et Restaurant Scolaire</i>	
<i>DETR 2015 (Etat) (notifiée)</i>	<i>122 500,00 €</i>
<i>Réserve parlementaire (notifiée)</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Fonds de Dvlpt Solidaire (CD44) 30% de 2 000 000 € HT (Ecole)</i>	<i>600 000,00 €</i>
<i>Fonds de Dvlpt Solidaire (CD44) 30% de 642 512,51 € (RS)</i>	<i>192 753,75 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>935 253,75 €</i>

Un Plan de financement définitif sera adressé au Conseil Départemental à l'issue de la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Vu le Code de Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 juin 2015.

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Le Conseil Municipal,

- ✓ *APPROUVE les travaux de construction du restaurant scolaire et le plan de financement prévisionnel.*
- ✓ *DIT que le plan de financement définitif intégrera le résultat de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.*
- ✓ *SOLLICITE l'attribution d'une enveloppe du **Fonds de Développement Solidaire** au titre des 3 projets éligibles entre 2012 et 2015.*
- ✓ *AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-03-
DE
Date de télétransmission : 30/06/2015
Date de réception préfecture : 30/06/2015